

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Meuse-Rognon et sur l'abrogation des cartes communales opposables sur le territoire

En exécution de l'arrêté n°2021-02 en date du 20 janvier 2021 du Président de la Communauté de Communes Meuse Rognon, Mr Nicolas LACROIX, et conformément à l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté par la Communauté de Communes Meuse-Rognon et sur l'abrogation des cartes communales opposables sur le territoire :

du mercredi 24 février 2021 à 14h au samedi 27 mars 2021 à 12h soit 32 jours consécutifs

VU :

- le Code de l'Environnement,
- le Code de l'Urbanisme,
- les cartes communales des communes d'Aillianville, Chalvraines, Chantraines, Chaumont-la-Ville et Signéville,
- la délibération du conseil communautaire en date du 6 mai 2013 complétée par la délibération du 5 novembre 2014 ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,
- la délibération de conseil communautaire en date du 19 février 2020 ayant arrêté le projet de PLUi,
- les décisions n° E20000088/51 en date du 17 décembre 2020 et n° E20000088/51 bis en date du 14 janvier 2021 de Mr le Vice-Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne désignant Mr Bernard RORET, (retraité, domicilié à Parnoy-en-Bassigny) en qualité de Président de la commission d'enquête, et deux commissaires enquêteurs Mr Philippe BONNEVAUX (retraité, domicilié à Saint-Urbain-Maconcourt) et Mr André KUNZELMANN (retraité, domicilié à Marnay).
- les pièces du dossier soumis à enquête publique.

1/ L'autorité responsable du projet est la Communauté de Communes Meuse Rognon, dont le siège se situe 1, Allée de la Grande fontaine 52150 ILLOUD.

Ledit siège de la Communauté de communes est retenu comme siège de l'enquête publique, lieu où toute correspondance relative à l'enquête publique peut être adressée à « M. Le Président de la commission d'enquête du PLUi de la CC Meuse Rognon ».

A l'issue de la présente enquête publique, le PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et, du rapport, des conclusions et avis de la commission d'enquête, pourra être approuvé par le Conseil Communautaire. Si les observations sont ponctuelles, les modifications seront du ressort du Conseil Communautaire, si les observations sont substantielles, il sera nécessaire de consulter préalablement les représentants des services de l'Etat associés à la procédure, si les observations portent atteintes à l'économie générale du PADD, une enquête publique complémentaire devra avoir lieu, et le PLUi pourra même faire l'objet d'un nouvel arrêt.

Les cartes communales d'Aillianville, Chalvraines, Chantraines, Chaumont-la-Ville et Signéville seront abrogées par délibération du Conseil Communautaire après avis des communes concernées et par décision du préfet.

2/ Le dossier d'enquête publique, établi conformément aux dispositions de l'article R. 123-8 du code de l'environnement comprend notamment, en sus des pièces techniques composant le projet, un rapport sur les incidences environnementales, ainsi que l'avis de l'Autorité environnementale et les avis formulés dans le cadre de la consultation prévue par les articles L. 153-16 et L. 153-17 du code de l'urbanisme.

3/ Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra :

CONSULTER OU TÉLÉCHARGER LES ÉLÉMENTS DU DOSSIER :

- Sur support papier, au siège de l'enquête et dans les lieux précisés dans le tableau ci-dessous, aux heures habituelles d'ouverture,
- En version numérique et téléchargeable sur le site suivant : <https://www.meuserognon.fr>, accessible 7j/7j et 24h/24h pendant la durée de l'enquête,
- En version numérique sur un poste informatique au siège de l'enquête à ILLOUD (1 Allée de la Grande Fontaine 521250 ILLOUD), à l'antenne administrative de la Communauté de Communes à Andelot-Blancheville (87 rue de la Division Leclerc 52700 Andelot-Blancheville) et dans les mairies du territoire.

Dès la publication de l'arrêté d'organisation de l'enquête, et pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra, à ses frais, sur demande écrite adressée à Madame la Responsable de l'urbanisme en charge du projet de PLUi, au siège de la Communauté de communes 1, Allée de la Grande Fontaine 52150 ILLOUD obtenir la communication du dossier d'enquête publique.

SE RENDRE AUX PERMANENCES

Au moins un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter gratuitement le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions (écrites ou orales), aux lieux, dates et heures suivants :

Lieux de permanence	Date de permanence	Horaire de permanence
Siège de la CC Meuse Rognon à ILLOUD	Mercredi 24 février 2021	14h00 - 17h00
Antenne administrative de la CC Meuse Rognon à ANDELOT-BLANCHEVILLE	Mercredi 24 février 2021	14h00 - 17h00
Mairie de BREUVANNES-EN-BASSIGNY	Vendredi 26 février 2021	14h00 - 17h00
Mairie de SAINT-BLIN	Samedi 27 février 2021	9h00 - 12h00
Mairie de BREUVANNES-EN-BASSIGNY	Samedi 6 mars 2021	9h00 - 12h00
Mairie de ROCHES-BETTAINCOURT	Samedi 6 mars 2021	9h00 - 12h00
Siège de la CC Meuse Rognon à ILLOUD	Vendredi 12 mars 2021	14h00 - 17h00
Antenne administrative de la CC Meuse Rognon à ANDELOT-BLANCHEVILLE	Samedi 13 mars 2021	9h00 - 12h00
Mairie de SAINT-BLIN	Mercredi 10 mars 2021	14h00 - 17h00
Mairie de BREUVANNES-EN-BASSIGNY	Mercredi 24 mars 2021	14h00 - 17h00
Mairie de ROCHES-BETTAINCOURT	Mercredi 24 mars 2021	14h00 - 17h00
Antenne administrative de la CC Meuse Rognon à ANDELOT-BLANCHEVILLE	Vendredi 26 mars 2021	14h00 - 17h00
Siège de la CC Meuse Rognon à ILLOUD	Samedi 27 mars 2021	9h00 - 12h00

TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- En les consignants sur les registres d'enquête cotés et paraphés par un des membres de la commission d'enquête et déposés au siège de l'enquête et dans les lieux de consultation et de permanences ci-dessus.
- En les adressant par mail à l'adresse suivante : enquetepluiccmr@meuserognon.fr
- En les adressant par courrier à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête du projet de PLUi Meuse Rognon, 1 Allée de la Grande Fontaine 52150 ILLOUD

4/ Composition de la commission d'enquête

Mr Bernard RORET (retraité, domicilié à Parnoy-en-Bassigny) a été désigné en qualité de Président de la commission d'enquête par Mr le Président du Tribunal Administratif. Mr Philippe BONNEVAUX (retraité – domicilié à Saint-Urbain-Maconcourt) et Mr André KUNZELMANN (retraité – domicilié à Marnay) ont été désignés en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête par M. le Président du Tribunal Administratif.

5/ Consultation du rapport des conclusions de la commission d'enquête

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes Meuse Rognon, pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également disponibles sur le site internet de la CC Meuse Rognon (<https://www.meuserognon.fr>).